



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles
DRAC Normandie

« Un été culturel en Normandie » – Charte régionale 2024

Dans le cadre de l'Été culturel porté par les Ministère de la culture, afin de favoriser la participation à la vie culturelle pendant la période estivale, la DRAC Normandie propose « Un été culturel en Normandie » en 3 volets :

- « **Les impromptus** » : un appel à projet lancé par la DRAC, à destination des structures culturelles et équipes artistiques de la région normande.
- « **Soudain l'été prochain** » : un appel à projets lancé par RN13BIS - art contemporain en Normandie, à destination des artistes plasticiens.nes diplômés depuis moins de 6 ans.
- « **Du soleil entre les lignes** » : un appel à projets lancé par Normandie Livre & Lecture à destination des auteurs.rices / illustrateurs.rices / maisons d'édition et des bibliothèques de la région.

Objectifs

- Proposer une offre culturelle aux territoires et aux habitants qui en sont les plus éloignés, notamment en zone rurale et dans les quartiers politique de la ville
- Aller au plus près des habitants, dans une volonté de développer la participation de tous à la vie culturelle, notamment les jeunes ainsi que les personnes les plus isolées
- S'appuyer sur des structures relais sur les territoires, bibliothèques et médiathèques et aussi, des lieux non dédiés à la programmation culturelle, notamment les établissements de tourisme social dans le cadre du partenariat avec l'UNAT Normandie*, et les accueils collectifs de mineurs dans la mise en place de « colo créatives ».
- Soutenir les artistes, notamment les jeunes diplômés, et favoriser l'emploi de tous les professionnels du secteur culturel

En 2024, dans le cadre de l'**Olympiade culturelle – Paris 2024**, une attention particulière sera portée aux projets qui établissent des liens entre culture et sport, soit en convoquant le sport comme thématique, soit en se tenant dans un lieu sportif ou en lien avec un événement sportif, soit en mettant en lumière les valeurs communes au sport et à la culture.

* « Un été culturel en Normandie » est proposé par la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, en partenariat avec l'UNAT Normandie, union nationale des associations de tourisme et de plein air. (Pour connaître les membres de l'UNAT Normandie – www.unat-normandie.fr – contact : normandie@unat.asso.fr).

« Les impromptus »

Appel à projets proposé par la DRAC Normandie

L'appel à projet vise à soutenir des expériences artistiques partagées dans des lieux non dédiés à la programmation culturelle ou à l'accueil en résidence d'artistes. Parmi ces lieux, on relève par exemple les lieux de patrimoine, les établissements médicosociaux, pénitentiaires, socio-éducatifs, les centres de vacances, mais aussi dans l'espace public, dans des formats de balades ou chez l'habitant.

Les impromptus peuvent par exemple prendre la forme d'une tournée de plusieurs représentations de petites formes inédites sur un territoire donné, d'expositions itinérantes dans l'espace public ou d'un projet de création participative avec les habitants. Ils donnent lieu à une présence de l'équipe artistique sur plusieurs jours.

Les porteurs de projet devront obligatoirement faire figurer dans leur dossier leur réponse aux attendus suivants :

- Une présence conséquente des artistes sur le territoire donné à la rencontre des habitants, évalué à un **minimum de deux semaines par projet**
- L'inscription sur un territoire donné, limité à la commune ou la communauté de communes, éloigné de l'offre culturelle, en ruralité ou en quartier politique de la ville
- Des modalités de rencontre inédites, volontaires et intensives, entre les artistes et les habitants du territoire dans le temps du projet (rencontres, immersion, partage des pratiques, participation des habitants à l'accueil ou l'installation des artistes)
- Le partenariat déjà engagé et justifié avec la collectivité ou un Parc Naturel Régional

Tous les champs artistiques sont concernés : danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma et autres arts visuels et numériques, écriture-lecture, conte, patrimoine, architecture, culture scientifique, mais aussi des formes plus hybrides et des croisements entre disciplines.

Sont éligibles à la candidature des compagnies et artistes justifiant d'un siège social en Normandie ou d'une activité régulière Normandie, actifs dans les réseaux professionnels de la diffusion artistique, et les structures culturelles pour des projets hors les murs.

Une attention particulière sera également portée :

- aux projets qui démontrent un effort particulier au regard de l'écoresponsabilité dans leurs modalités (mobilités, ressources, réemploi etc.) ou dans leurs contenus.
- aux partenariats avec les acteurs de l'éducation populaire, du champ social et médico-social, avec les établissements engagés dans les dispositifs de vacances apprenantes, avec les structures du tourisme social
- à l'emploi de jeunes artistes et au soutien à leur insertion ;
- aux projets visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'ouverture à la diversité ;
- aux projets visant l'accessibilité au plus grand nombre (gratuité, politique tarifaire avantageuse, mobilité, handicap).

Modalités :

Les candidats assurent en toute autonomie la mise en œuvre du projet. Ils prennent en charge l'ensemble des dépenses afférentes éligibles (salaires artistiques et techniques, matériel, déplacements, restauration, hébergement, droits d'auteurs etc., sauf dispositions partenariales particulières avec une structure ou une collectivité).

La DRAC apporte son soutien au projet par voie de subvention. Pour un projet dimensionné à la durée attendue, elle est sollicitée à hauteur de **10 000 €**, et jusqu'à **80 % du budget global éligible** (hors valorisation en nature ou industrie).

Calendrier :

L'appel à projet est lancé le 15 janvier 2024. La démarche est entièrement dématérialisée. Formulaire unique à remplir sur <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Ete-culturel> avant le **2 avril 2024**. Les soutiens seront notifiés début mai pour un déploiement des actions du 21 juin au 21 septembre.

Contacts :

Il est recommandé de contacter les conseillers à l'action culturelle et territoriale en amont du dépôt du dossier pour les territoires concernés :

Hélène Langlois (département de la Manche et Calvados Ouest) : helene.langlois@culture.gouv.fr

Marielle Stinès (département de l'Orne et Caen la Mer) : marielle.stines@culture.gouv.fr

Bruno Ponsonnet (département de l'Eure et Calvados Est) : bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr

Caroline Renault (département de la Seine-Maritime) : caroline.renault@culture.gouv.fr

Deux autres programmes sont proposés par deux opérateurs régionaux normands dans le cadre de « l'été culturel en Normandie ». Ils font l'objet de modalités de candidature propres. Aucun dossier ne pourra être reçu sur Démarches simplifiées, relatif aux volets suivants. Merci de prendre connaissance des modalités pour chaque programme auprès des opérateurs dédiés.

« Du soleil entre les lignes »**Programme d'accueil d'auteurs.rices / d'illustrateurs.rices / de maisons d'édition dans les bibliothèques de Normandie, proposé par l'agence régionale Normandie Livre & Lecture**

L'appel à projets vise à mettre en place l'accueil pendant une semaine de 26 auteurs.rices / illustrateurs.rices / maisons d'édition normands par des bibliothèques de Normandie volontaires, afin d'aller à la rencontre de différents publics (centres de loisirs, centres sociaux, ehpad, associations, groupes constitués,...) et de disposer d'un temps de création. Les bibliothèques qui souhaitent accueillir un / des auteur.trice.s, illustrateur.trice.s ou maisons d'édition pendant l'été proposeront un projet d'accueil en lien avec leur programmation culturelle et les publics qu'elles souhaitent mobiliser.

Modalités :

Un double appel à projet sera lancé par Normandie Livre et lecture, à destination des auteur.trice.s / illustrateur.trice.s / maisons d'édition normands d'une part, et des bibliothèques volontaires d'autre part. La mise en relation entre les projets sera assurée par Normandie Livre & Lecture. Les candidatures communes associant une ou des bibliothèques avec un.e auteur.trice / illustrateur.trice / maison d'édition du territoire normand.e sont également possibles.

Les actions devront se dérouler du 24 juin au 01 septembre. L'accueil s'organisera pendant une semaine, sur les horaires d'ouverture des bibliothèques (y compris les week-ends). La moitié de la semaine sera consacrée à la création, soit 5 demi-journées dédiées au temps de travail, de recherche, d'expérimentation, et l'autre moitié à la rencontre avec les différents publics, soit 5 demi-journées d'ateliers et/ou rencontres.

Les auteur.trice.s et illustrateur.trice.s concerné.e.s doivent remplir les conditions suivantes : être publié.e à compte d'éditeur dans les cinq dernières années et résider en Normandie. Les maisons d'édition concernées doivent remplir les conditions suivantes : travailler à compte d'éditeur et justifier du reversement des droits d'auteurs, publier au moins un ouvrage par an, avoir son siège social installé en Normandie.

Les auteur.trice.s et illustrateur.trice.s et les maisons d'édition devront être disponibles deux semaines complètes entre le 24 juin et le 01 septembre.

Les bibliothèques concernées sont les bibliothèques de Normandie : bibliothèques territoriales, y compris bibliothèques départementales, bibliothèques associatives, bibliothèques universitaires, bibliothèques pénitentiaires.

Une attention particulière sera apportée aux nouvelles candidatures, aux nouveaux projets et aux auteurs émergents.

Financement :

Les auteur.trice.s / illustrateur.trice.s / maisons d'édition seront rémunérés directement par Normandie Livre & Lecture selon les modalités suivantes :

5 jours rémunérés au tarif charte, soit 2525,35 € bruts

Une journée correspond à 505,07 € (499,57 € bruts + 5,50€ contribution droits de diffusion).

La somme globale intègre 5 demi-journées d'interventions, et une contribution à la création.

Un per diem de 20 euros, soit 100 euros pour 5 journées.

soit 2625,35 € par semaine d'intervention (sans hébergement et déplacement).

Les frais d'hébergement et de déplacement pourront être pris en charge - à partir de 30 km entre le lieu de résidence de l'intervenant et le lieu d'intervention, dans la limite de 500 €.

Calendrier :

L'appel à projets sera **lancé le 11 mars**, pour une **réponse le 29 mars**.-Des temps d'information (webinaires) seront organisés en amont pour donner les précisions nécessaires.

Contact (dans l'attente du lancement de l'appel à projets) :

contact@normandielivre.fr

« Soudain l'été prochain »

Programme de résidences d'artistes proposé par RN13BIS – art contemporain en Normandie

Le programme consiste en 35 résidences « arts visuels » (arts plastiques, design, audiovisuel) d'artistes récemment diplômé.e.s. Ces artistes seront accueilli.e.s sur des périodes de deux à quatre semaines pendant l'été 2024 par des partenaires locaux non artistiques (petites communes, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture, associations locales, accueils de loisirs, tiers-lieux, missions locales, accueil paysan...). Une attention particulière sera portée aux projets en milieu rural ou dans les quartiers politique de la ville.

La résidence est entendue comme une résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique dans un contexte d'immersion territoriale. Elle privilégie la rencontre avec les habitant.e.s ou usager.e.s autour du travail de l'artiste. Toutes les modalités d'intervention artistique et de transmission sont envisageables dès lors qu'elles tirent leur source de la présence de l'artiste et de sa singularité. En ce sens, le partenaire local aura pour mission de mettre l'artiste dans les meilleures dispositions possibles pour favoriser ces échanges.

RN13BIS et cinq de ses structures artistiques membres accompagneront les artistes afin de favoriser le bon déroulement des résidences. Le programme intégrera un volet "professionnalisation" constitué de rencontres avec d'autres professionnel.le.s visant à outiller les artistes pour la conduite de projets d'action culturelle ou de projets à dimension

sociale. Les choix de la commission d'attribution seront motivés par la qualité de la démarche artistique ainsi que les intentions et motivations de rencontre avec le territoire.

Modalités :

L'appel est ouvert à des artistes diplômé-e-s depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art de Normandie ou à des artistes diplômés depuis moins de six ans de formations artistiques dispensées dans d'autres régions mais résidant en Normandie. Sont éligibles les artistes disposant d'un numéro de siret et d'un code APE correspondant à leur activité artistique (APE 9003A ou autre).

Les artistes seront pré-sélectionné-e-s sur appel à candidature, comprenant un portfolio, un CV artistique et un courrier décrivant pourquoi ce type de résidence les intéresse, comment ils et elles s'y projettent et dans quels types de structures ou contextes de préférence.

Simultanément les partenaires locaux peuvent manifester auprès de RN13BIS leur souhait d'accueillir un ou une artiste en résidence. Un formulaire permet de préciser leurs missions, le contexte d'intervention des artistes, les motivations de la structure et ses possibilités d'accueil (espaces, matériel, dates et durée), ainsi les coordonnées d'une personne référente lors de la résidence. RN13BIS établit la liste définitive des structures d'accueil en concertation avec la DRAC et si besoin les structures artistiques relais.

Suite à la pré-sélection, les artistes sont invité-e-s à choisir une structure d'accueil et à coconstruire leur projet de résidence. Ce projet est soumis à validation de la commission d'attribution : les lauréat-e-s des résidences et les budgets qui leurs sont attribués ne seront confirmé-e-s qu'à l'issue de cette deuxième étape. Les artistes seront présents sur le lieu de résidence de deux à quatre semaines, consécutives ou non.

Les **dépenses éligibles** sont :

- la rémunération artistique à hauteur de 1 500 euros brut par semaine de résidence selon les référentiels en vigueur tenant compte des honoraires de résidence et de la rémunération des ateliers ou autres temps de rencontre avec le public,
- un per diem de 100 euros par semaine,
- les dépenses de transport et d'hébergement (forfait sur budget prévisionnel, en utilisant le barème de défraiement kilométrique si les transports en commun ne peuvent pas être utilisés),
- à la marge et si besoin les dépenses en matériel de création (forfait sur budget prévisionnel, entre 500 et 1 500 euros).

Calendrier :

Février : lancement de l'appel à candidature pour les artistes et de l'appel à manifestation d'intérêt pour les structures locales

31 mars : clôture des appels

Avril : co-construction des projets de résidences

Fin mai : notifications

3 et 4 juin : volet professionnalisation

17 juin et 14 septembre : déploiement des actions

Contact (dans l'attente du lancement de l'appel à candidature) :

coordination@rn13bis.fr